50e Année - N° 3574. - Le N° 0.30 c. PARAIT LE SAMEDI 30 Avril 1938.

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 14 francs.
Autres départements ..... 16 francs.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C.-C. P. Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur : M.-P. ASCAL LIEUTIER
— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), et à l'Agence de publicité CHIMOT, 3, rue d'Ambroise, PARIS, 2e
et au Bureau du Journal.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 2,15
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.

Piéu ! Piéu ! d'un Gavot

PROPOS D'UN INDEPENDANT

A l'occasion du centenaire de Léon Gambetta, n'oublions pas la part de Sisteron. Quand le tribun fonda, dans un vieil hôtel de la Chaussée d'Antan son journal *La République Française*, le 7 Novembre 1871, il s'assura d'une brillante rédaction d'amis de valeur. La plupart devinrent ministres de ceux traitant de politique, les autres aux rubriques des lettres ne brillèrent pas moins de juste renom. Parmi eux et au premier rang, Paul Arène, de tous fort estimé pour son talent et qui fut un loyal républicain.

Il avait auparavant, publié son chef-d'œuvre *Jean des Figues* et apportait l'autre série d'œuvres maîtresses avec ses *Récits Provençaux*, *Le Clos des âmes*, etc... Le théâtre, depuis plusieurs années l'avait consacré grâce à son *Pierrot Héritier* et l'on donnait, en 1873, sa pièce : *Les Comédiens errants*, en collaboration avec Vernier.

Le journalisme l'absorba dès son entrée à *La République Française* où, sous son nom et des pseudonymes, il tenait plusieurs rubriques : lettres, théâtre, souvenirs, etc... allant même jusqu'à rédiger critiques pertinentes pour des confrères et les signant de leur nom. C'est ce qu'il advint maintes fois pour Alphonse Daudet.

A cette époque suivant la défaite de 1870, il s'agissait de fonder la République, de la déclarer au pays. Cela n'alla pas seul et l'on brusqua pour ne pas échouer, sans souci de baser la démocratie. Le mot République au dessus de Liberté-Egalité-Fraternité suffit à la victoire de ses ardents défenseurs qui n'eurent rien, il faut l'avouer, de réformateurs.

Rappelons, car il importe d'enseigner l'histoire fidèlement, que la République ne fut décidée qu'à une voix de majorité. 353 voix pour et 352 contre, et grâce à l'amendement Wallon, ce dernier n'étant guère républicain.

On adopta, sans examen, la constitution *provisoire* et qui nous régit toujours de ce sénateur et en fait, notre prétendue République n'est qu'un pastiche du régime monarchique, régime batard, d'où vinrent tous les maux dont nous avons souffert et souffrons.

Un jour, il y a belle lurette de cela, j'étais au Palais du Luxembourg, en compagnie du bon sénateur Auguste Vagnat, de Briançon. Nous allions en devisant, de salle en salle. Mon regard s'arrêta vers un coin sans lumière où, dans un fauteuil, s'affalait une masse tremblante. Un vieillard tête collée en chute sur la poitrine, bras pendants, dormait. Vagnat me dit de saluer le Père de la Constitution, ajoutant qu'il n'y avait pas lieu de l'en féliciter.

Non, les novateurs, devant le mirage d'un mot, n'eurent rien de créateurs. Ils n'osèrent même pas reprendre les principes de 1789 et de 1848, ils crurent devoir accepter un compromis d'attente, espérant une prochaine et vraie constitution démocratique. Nous l'attendons toujours et, ne la veulent pas, les quatre cinquièmes de nos parlementaires, sachant bien que leur républicanisme d'intérêts, que la République des camarades finiraient avec eux, avec l'avènement d'une démocratie.

Le 2 février 1875, Gambetta insérait dans son journal, un article où se lit ce que suit :

« Ce n'est pas sous cette forme que nous aurions aimé à voir reconnaître l'idée républicaine... mais il contient (l'amendement Wallon) en germe, le régime que le pays réclame et que nous devons travailler à lui assurer dans l'avenir .»

Hélas ! le germe ne s'est pas fécondé ; tout au contraire, il semble qu'on s'ingénie à l'enfoncer davantage en terre pour l'étouffer à jamais.

On n'eut pas la raison, de simplement reprendre la constitution de 1793, la seule républicaine qui décrétait.

« Le Gouvernement est *institué pour garantir* à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles.

« Ces droits sont : *l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété.*

« La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui ; elle a pour principe, la nature ; pour règle, la justice ; pour sauvegarde, la loi ; sa limite morale est dans cette maxime : « Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait ».

Et, renouvelant ces principes, les précisant encore, la constitution du 4 Novembre 1848 s'exprimait ainsi :

« La République reconnaît *des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives. Elle a pour base : la Famille, le Travail, la Propriété, l'Ordre public... La République doit protéger le Citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail...* »

Placez-vous en face des évènements depuis la guerre et surtout depuis deux législatures, examinez-les en les confrontant avec les réels statuts d'une République, tels que résumés avec les citations ci-dessus par nos pères de la Révolution et de 1848 et posez-vous cette question : « *Sommes-nous en République ?* »

Les lois sont-elles observées, la propriété respectée, la liberté reconnue, le travail protégé, encouragé, le citoyen a-t-il garantie de ses droits naturels ?

On a parlé ces jours d'une unanimité, sans précédent, à propos du 120e ministère en 65 ans ! Ce phénomène pourtant a, pour le moins, un précédent. Le 2 mars 1901, par 252 voix contre une, on résolut l'obligation de placarder dans toutes les écoles, le texte intégral de la « Déclaration des Droits de l'Homme », sans songer que la constitution présente reste, en fait, la négation et par ses lois et par son parlementarisme désordonné, et par ses vice-rois multipliés sous titre de ministres et par son roi sans couronne et sans pouvoir, son Président, machine à signer et à obéir, et par tout ce qui n'a rien sinon le faux masque, d'une République.

O ironie ! en même temps on imposait à tous les débits de boissons d'afficher en place visible et pour lisibilité la « Loi contre l'ivresse » ! (A ce propos, pourquoi les cafés de Paris en sont-ils dispensés ou s'en dispensent-ils sans sanctions !) Et bien, les deux affiches ont produit les mêmes résultats d'inobservation totale.

Et oui, nous vivons sous l'absurde anti-républicaine, sous la caricature d'une monarchie à plusieurs têtes de cette constitution de 1875, qui ne devait pas survivre au septennat de Mac-Mahon, qui fut uniquement votée pour lui.

Comprenez-vous maintenant les motifs du désordre, les raisons des abdications et les dangers qui menacent la République ?

Emile ROUX-PARASSAC.

Prosper Mérimée de l'Académie Française l'ami de Sisteron

M. le Préfet des Basses-Alpes a bien voulu donner son patronage à la journée du souvenir de Prosper Mérimée, de l'Académie Française, l'Inspecteur des Monuments Historiques, auquel la ville de Sisteron doit la sauvegarde de ses monuments et qu'on fêtera le 3 Juillet.

M. l'Inspecteur Général des Monuments Historiques, Verdier, a trouvé aux archives du Ministère des beaux arts, des textes inédits de Mérimée, concernant les Monuments de Sisteron, rapports de la main de l'illustre auteur de Carmen, établis en 1846 et 1849. Nous donnerons aujourd'hui un petit rapport, inédit, de la main de Mérimée, en 1846.

Le voici :

Ministère de l'Intérieur
Direction des Beaux Arts
Commission
des Monuments Historiques

Rapport à la commission par M. Mérimée, sur *les Tours de Sisteron*, séance du 20 février 1846.

« Le rapporteur propose d'autoriser la Ville de Sisteron à faire l'acquisition de ses anciens remparts dans l'intérêt de leur conservation. On a détruit déjà en Provence plusieurs enceintes de villes et sans parler des regrets que leur suppression doit inspirer au point de vue de l'art et de l'archéologie, il est impossible de s'imaginer le mauvais effet qui en est résulté pour l'aspect des villes ainsi dépouillées de leurs remparts. Carpentras qui passait autrefois pour la plus jolie ville du département du Vaucluse tant qu'elle a eu son enceinte du 14e siècle, en est maintenant la plus laide. Le Conseil Municipal de Sisteron mérite des éloges pour les mesures conservatrices qu'il vient d'adopter. »

Prosper Mérimée.

La commission vota des éloges et plus tard aida la Municipalité Sisteronnaise, sur la demande de Mérimée, à sauver ses *Tours*, car il s'agit bien des *Tours*, comme l'indique le titre du rapport de Mérimée. Ce sont les vieilles *Tours*, orgueil de Sisteron, sauvées par le municipe et par Mérimée qui fit ensuite subventionner la Ville. Mérimée était venu exprès à Sisteron.

Conseil départemental des Sports, Loisirs et Education Physique

Un arrêté du Préfet des Basses-Alpes, en date du 8 février 1938, pris en application des décrets des 22 et 23 Juin 1937 et d'un arrêté ministériel du 18 Novembre 1937 a institué dans le département des Basses-Alpes le « Conseil Départemental des Sports, Loisirs et Education Physique » qui a dans ses attributions :

1° — L'étude et l'établissement d'un plan rationnel d'équipement du département en installations de sports, éducation physique, vie de plein air et de loisirs ;

2° — Examen des demandes de subventions formées par les municipalités ou les collectivités pour les constructions, aménagements ou achats intéressant les sports, loisirs, préparation militaire ;

3° — La tenue d'un inventaire général des installations sportives ;

4° — L'organisation des épreuves du Brevet sportif populaire de concert avec les fédérations intéressées ;

5° — L'établissement dans le cadre départemental d'un programme général d'organisation des loisirs de plein air et des loisirs culturels.

Cet organisme est composé comme suit :

Le Préfet ou son Délégué, Président ;

MM. Zanetto, Inspecteur d'Académie, le Capitaine Veyret, Chef du Service Départemental de l'Education Physique ;

Cinq représentants des organisations sportives agréés par le gouvernement :

MM. Cazères, Président de l'Union Sportive Dignoise, Avocat ;

Gilly, Président de la Société de Préparation Militaire « La Provençale » à Manosque ;

Grouès, Président du groupement des Skieurs de la vallée de l'Ubaye, à Barcelonnette ;

Tournier, Président de l'Union Vélocipédique de France, section de Digne ;

Gage, Président du Groupe Athlétique Dignois, à Digne.

Désigné à défaut de représentant de la Fédération Sportive et Gymnique du travail :

M. Giono, Homme de lettres à Manosque.

Un représentant de l'Union Française des œuvres laïques :

M. Bayetti, Professeur d'Education Physique au Lycée Gassendi, à Digne.

Cinq personnes choisies en raison de leur compétence spéciale dans les questions relatives à l'Education Nationale :

MM. Mandoul, Proviseur du Lycée Gassendi, à Digne ;

Chaudorge, Principal du Collège de Manosque ;

Ramon, Principal du Collège de Sisteron ;

Evrard, Président du Ski-Club Dignois ;

Cartier, Président de l'Aéro-Club des Basses-Alpes.

Deux représentants des Sociétés de préparation au service militaire :

MM. Audiberti, Représentant de l'Union Sportive Méenne ;

Buès Pierre, Président du « Sisteron-Vélo » à Sisteron ;

Liotard, f. fons d'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ;

H Un représentant de l'Administration des Eaux et Forêts :

Rivaud, Architecte des Monuments Historiques, à Manosque.

M. Genet, Inspecteur des Eaux et Forêts, à Digne, représentant M. le Conservateur des Eaux et Forêts, à Nice.

Un médecin sportif :

M. le Docteur Jouve.

Deux Conseillers Généraux :

MM. Massot, Député, Conseiller Général de La Motte-du-Caire ;

Martin-Bret, Conseiller Général, à Manosque.

Deux Maires :

MM. le Docteur Romieu, Maire de Digne ;

Richaud, Maire de Valensole.

Cinq personnes choisies en raison de leur compétence spéciale dans les questions relatives aux Loisirs :

MM. Bailhache, Archiviste Départemental ;

Marcel Provence, Vice-Président de la Commission Départementale des Sites ;

Turrel, Conseiller Général, Membre du Comité de Direction de l'Union Départementale des Ski-Clubs Bas-Alpins ;

Fabre, Chef de Musique, à Digne ;

Esmiol, Président du Syndicat d'Initiative à Digne.

Un représentant du Comité des Loisirs adhérent au Comité National des Loisirs :

Mademoiselle Ferrand, Institutrice à Sisteron.

Un représentant de la Confédération Générale du Travail :

M. Bruschini, Secrétaire Général de l'Union des Syndicats Confédérés des Basses-Alpes.

Depuis sa création deux séances ont été tenues à la Préfecture les 3 Mars et 7 Avril 1938, au cours desquelles les affaires suivantes ont été examinées :

Inventaire des installations sportives actuellement existantes dans le département :

Construction d'une piscine à Manosque (demande de subvention) ;

Construction d'un Stade Municipal à Manosque (demande de subvention).

L'Assemblée a adopté les vœux suivants, relatifs à :

l'amélioration du Stade Municipal de Digne (demande de subvention) ;

l'achèvement des travaux du Stade Municipal de Sisteron ;

la création d'un tennis à Moustiers-Sainte-Marie ;

la formation et l'éducation des juniors et minimes ;

la délivrance des Brevets Sportifs ;

l'organisation de manifestations sportives et des loisirs ;

l'octroi de la subvention sollicitée par la commune des Mées pour la construction d'un Stade Municipal ;

l'organisation d'une fête de folklore en Haute-Provence ;

l'obligation pour les jeunes gens se livrant aux sports de subir un examen médical attestant qu'ils peuvent, sans inconvénient pour leur santé, participer aux compétitions sportives ;

l'attribution d'une subvention sollicitée par M. Gage, Président du Groupe Athlétique Dignois, pour l'organisation d'une course cycliste à Digne.

© VILLE DE SISTERON

Le ténor Micheletti de l'opéra à la Citadelle

Auprès de l'illustre Ninon VALLIN qui chantera « Carmen », c'est le premier ténor de notre époque, MICHELETTI, de l'Opéra, qui sera « Don José ». La renommée de Micheletti est mondiale.

Il chantera deux fois cet été, en plein air, Don José, au Théâtre Antique d'Orange et à la Citadelle de Sisteron.

Nous aurons une distribution formidable le 3 juillet, la plus célèbre Carmen et le premier des ténors de notre temps.

« En 1937, la production des salades, en France, a atteint 9 milliards de quintaux. »
(Journaux).

Quelle salade !

On conviendra, je le présume,
Que c'est de l'ouvrage bien fait.
Le Français n'est pas, c'est un fait,
Un monsieur qui perd... ses légumes.

A les défendre il s'évertue.
La preuve est en tous ces quintaux
Qu'il a pu, par monts et par vaux,
Préserver du mal qui... laitue.

Certains lecteurs pris de soupçon
Vont nier cette statistique :
« Qui n'entend (çà c'est leur réplique)
« Qu'une cloche, n'entend... cresson »

Les endives sont picorées
Par ces incrédules paroles
Qui font de la peine aux scaroles
Et défrisent les... chicorées.

Moi je crois. Donc, à mon avis
Nous aurons, morts, la latitude
De fumer une multitude
De raçines de... pissenlits.

C'est mon avis, je le répète.
Le compte est exact, sans défaut,
Je le soutiendrais, s'il le faut
Lance au poing et « salade » en tête

Mais c'est un travail accablant
Qu'accomplirent les camarades
Qui surent, toutes ces salades,
Dénombrer sans rester en... plant !

Et puisqu'ils furent à la peine
Fêtons-les, j'en ai le moyen.
Nous devons, tous ces citoyens,
Les saluer à la... romaine
. . . . . .

9 milliards ! naturellement
Dans ce nombre n'est pas cité
Celui des multiples salades
(Çà s'appelle aussi boniments)
Dont chacun de nos députés
Nous gave à nous rendre malades.

Puis encor l'oubli fut commis
De la salade nationale
(Çà s'appelle aussi le gachis)
D'où nous sortirons en hachis
Si toutefois on en détale !

André TERRAT.

Mais tout de même ayons confiance
Nous pourrons sortir du guêpier
Car pour sa Salade, la France
Vient d'acquérir un... Daladier.

Frais comme une rose

Après une randonnée de 400 kilomètres, soit 5 heures passées au volant d'une Traction Avant Citroën, vous arrivez frais comme une rose.

La nouvelle direction à crémaillère souple, précise, ne prenant pas de de jeu, contribue à assurer une tenue de route impeccable.

Grâce à cette direction, vous économiserez 50 o/o de l'effort que vous auriez à fournir pour conduire une autre voiture.

Deux doigts suffisent à maintenir le volant. La voiture se conduit toute seule. Vous roulez confortablement.

Le Garage CHARMASSON, l'actif concessionnaire de la marque Citroën à GAP, et le Garage AILHAUD et Cie, à SISTERON, Agent pour la région, vous proposent un essai gratuit, au cours duquel vous conduirez vous-même.

Chronique Sportive

U. V. F. — Nous apprenons avec un vif plaisir la nomination de notre concitoyen sympathique, Monsieur Raymond Oswald, à la vice-présidence des courses de l'U. V. F.

Cette faveur démontre la part active que prend le nouveau vice-président, au développement du noble sport cycliste dans notre région.

PEDALE SISTERONNAISE

CHASTEL et BERTAGNOLIO au Tour du Sud-Est

Comme nous l'avons déjà annoncé nos deux vaillants champions sisteronnais Albert Chastel et Gino Bertagnolio ont reçu confirmation de leur engagement pour cette grande épreuve. Ainsi donc à Sisteron l'engouement pour cette importante épreuve n'en sera que plus grand du fait de la présence de nos deux cracks locaux. Nous savons qu'ils ne failliront pas à la lourde tâche qui va leur incomber face aux Martano, Gianello, Puppo, etc... et qu'ils sauront faire briller les couleurs rouge et bleue. Espérons que tous les sportifs sisteronnais sauront les soutenir et les encourager et que de nombreuses primes viendront récompenser tout le long de la boucle leurs méritants efforts.

Et, lors de l'étape Gap-Montélimar le 24 Mai prochain, au passage à Sisteron (à l'embranchement de la route du Poët et de celle de Ribiers) nous irons nombreux les appplaudir et leur marquer ainsi la confiance que nous avons en eux.

Les primes sont acceptées au siège de la P. S., bar du Midi et au dépôt du « Petit Marseillais ».

Parmi les engagés du Tour du Sud-Est, se trouve notre jeune compatriote Paul Petit qui, bien que courant sous les couleurs d'un club marseillais, nous n'en notons pas moins sa présence à titre de Sisteronnais.

En Permission

Sur le coup de 5 heures, le train s'est arrêté à la petite gare de R... pour une courte halte.

Un seul voyageur en descend, un beau gars vigoureux, moulé dans son costume de matelot.

— Par exemple, s'écrie joyeusement l'employé, en prenant son billet. Te voilà en permission ?

— Eh oui ! on vient passer quelques jours en famille. Quoi de neuf au pays ?

— Si on allait d'abord prendre un verre. Je parie que ça t'a donné soif, ce voyage.

— Tu l'as dit ! Tiens, prends-moi une cigarette, mon vieux, dit le matelot en tendant son paquet de Gauloises.

— Grand merci, mais alors, à charge de revanche, prends-moi une Celtique et tu m'en diras des nouvelles.

— Mazette ! Çà c'est des cigarettes ! Le paquet de Gauloises, c'est fameux, mais les Celtiques, c'est autrement gros !

— Et tu verras, elles sont toujours bien régulièrement roulées, elles ont toujours le même goût. Comment les trouves-tu « amiral » ?

— Pour sûr qu'elles sont bonnes, constate le matelot en tirant une bouffée avec une visible satisfaction. Mais c'est du Maryland, et pour tous les jours, je préfère le Caporal.

— T'en trouveras aussi en Caporal, petit. La Régie Française fabrique trois sortes de Celtiques : il y a celles que nous fumons en ce moment, les Celtiques « jaunes » en Maryland, puis les Celtiques « bleues » en Caporal, qui sont évidemment plus fortes, plus corsées...

C'est celles-là qu'il me faut, réplique le marin.

— Et il y a même des Celtiques « vertes » comme celles que fume ton ami Jean-Marie, qui préfère les cigarettes en « caporal doux »....

— En caporal doux ?

— Oui, c'est du caporal qui a été débarrassé de sa nicotine avant la fabrication des cigarettes. On l'appelle caporal « doux » parce que son goût est adouci par cette opération.

Mais toutes les Celtiques sont grosses, bien régulières et très bien présentées, comme tu vois.

Chronique Locale et Regionale

SISTERON

La Fête du Faubourg. — Que les propriétaires se rassurent, la fête du faubourg est la date annonciatrice d'une bonne journée de pluie si, par tradition, Saint-Antoine ouvre les écluses célestes ce jour-là.

Nous avons appris cependant que pour implorer la pitié de ce Saint et combattre son influence « atmosphérique » une grande mission a été organisée parmi la population faubourienne, c'est ainsi qu'on peut voir, matin et soir, à l'heure du crépuscule, une procession se diriger vers Saint-Pierre.

En tête du cortège marche le vénéré président du Comité, le corps moulé dans une robe de bure, pieds nus, la ceinture serrée par une corde d'une longueur démesurée que tiennent les membres du comité et les partisans des haricots et des pois-chiches. Tous chantent les hosana et les alléluia tandis qu'un pénitent en cagoule (!) porte une bannière sur laquelle on lit : « Grand St-Antoine épargnez-nous, nous sommes vos fidèles adorateurs, gardez la flotte pour les buveurs d'eau, inondez-nous de vos rayons solaires. Ainsi soit-il ! »

Et, soir et matin, la procession déroule ses anneaux sur ce chemin montant, sablonneux et malaisé jusqu'à la chapelle de Saint-Pierre où chaque pénitent trempe ses pieds dans la source qui serpente dans les « hermas » de ce quartier.

Nous sommes certains que les actions de grâce accomplies par les faubouriens et faubouriennes toucheront St-Antoine et que ce Saint, dans sa munificence, fera tomber demain sur la Baume, une trombe de... soleil qui tapera dur et ferme sur le « cocsis » de chacun.

Vers 4 heures du soir, les Touristes des Alpes joueront leur programme à l'endroit le plus propice, puis les jeux se dérouleront selon le rythme jusqu'à la nuit pour reprendre lundi devant-ville où les amateurs de boules seront nombreux à se disputer le saladier de ces farineux assaisonnés selon la mode du faubourg.

Voici le programme de la Fête :

Samedi 30 Avril, à 21 heures : Concours de quadrette. Le tirage au sort aura lieu chez le Président, les parties se joueront dans les deux cafés.

Dimanche 1er Mai, à 6 heures : Réveil en sursaut. Salve tirée par le Président.

A 14 h. 30, Jeux d'enfants : mat de cocagne, marmites, courses à pied, courses au sac, etc... dotés de nombreux prix.

A 16 heures : Grand Concert donné par les Touristes des Alpes sous la direction de leur chef réputé M. Izard.

Programme du Concert :

Joyeux Réveil, pas redoublé (A. Saguez) ; Pensées Lointaines, ouverture (G. Gadenne) ; Printemps Charmeur, valse (Champol) ; Coppelia, polka mazurka (Mastio) ; Le Comtois, pas redoublé (Morgentaler).

A 18 heures : Bal Apéritif.

A 21 heures : Reprise du Bal.

Lundi 2 Mai : Grand Concours de Boules doté de 300 francs de prix plus les mises fixées à 10 francs par équipe de 3 joueurs. Les inscriptions sont reçues chez le Président du Comité ainsi que dans les deux cafés. Lancement du but à 10 heures précises. Après la première partie, consolante. Règlement local. Le Comité dont la devise est « Vive la Joie, Vive l'Amour » souhaite à tous une cordiale bienvenue.

Pour le Comité,
Le Président : J. BONTOUX.

Ecole Primaire Supérieure. — Madame la Directrice de l'Ecole Primaire Supérieure de Jeunes Filles rappelle aux correspondants qu'ils sont responsables des élèves pendant les heures de sortie ; elle les prie de veiller particulièrement à la tenue et à la conduite des jeunes filles qui leur sont confiées, de bien vouloir les accompagner en promenade et dans les endroits publics (fêtes, bals cinémas, etc...) sinon elle se verra dans l'obligation de supprimer les sorties.

Pharmacie de Garde. — Demain pharmacie Charpenel, rue de Provence.

Amicale des Mutilés A.C. et V.G. — Le Conseil d'Administration réuni en date du 26 courant, ayant décidé de la participation de l'Amicale au Grand Congrès de l'Union Fédérale qui se tiendra à Nice du 4 au 9 Juin a désigné une délégation des membres du Bureau à laquelle sont invités à se joindre ceux, parmi les adhérents à l'Amicale, désireux d'y prendre part. A cet effet, une partie des frais de transport sera prise en charge par la caisse de l'Amicale pour tous ceux qui auront donné leur adhésion à la date du 30 courant.

Les inscriptions sont reçues dès aujourd'hui par le camarade Lieutier Vice-Président de l'Amicale et un versement de 30 Francs est exigé dès l'inscription.

∴

Le Conseil d'Administration de l'Amicale se réjouit de la belle citation à l'ordre du dévouement attribuée par l'Union Fédérale à leur camarade Colomb, Président d'honneur de l'Union Bas-Alpine, Président fondateur de l'Amicale des Mutilés, A. C. et V. G. de Sisteron, Fondateur de la Mutuelle Retraite des A.C. et V.G. des Basses-Alpes, section de l'U. F.

Cette distinction est la juste récompense de 20 années de constants et loyaux services à la noble cause des Victimes de la Guerre et Anciens Combattants, œuvre à laquelle il n'a cessé de se consacrer et d'y remplir, avec continuité et une ardeur infatigable, les charges qui lui ont été confiées et qu'il détient de la confiance unanime des camarades.

Tous les Anciens Combattants et Victimes de la guerre seront heureux de cette marque de haute sympathie témoignée par l'Union Fédérale au camarade Colomb et unanimes à remercier cet important groupement National d'avoir comblé le vœu formulé par tous ses amis.

Consultation de Nourrissons

Il est rappelé que les consultations ont lieu tous les premier et troisième samedi de chaque mois.

En conséquence, il n'y aura pas consultation aujourd'hui samedi 30 Avril. La plus prochaine aura lieu le 7 Mai.

Société du Sou des Ecoles Laïques. — Les personnes ci-après, pendant la semaine écoulée, ont donné, en plus de leur cotisation, 5 frs : Mlles Peyron, directrice d'école ; Peyron, professeur ; Chauvin, institutrice ; MM. Grac, inspecteur adjoint des Eaux et Forêts ; Audibert, directeur d'école.

Grand merci à tous.

Recensement des Chevaux, Juments, Mules et Mulets. — Les propriétaires cultivateurs qui ont acheté ou vendu des chevaux, juments, mules et mulets depuis leur déclaration sont priés de faire connaître au secrétariat de la Mairie cette nouvelle mutation, de façon à ce que l'état qui doit être présenté à la Commission de recensement le 17 Mai 1938 à 8 heures du matin, soit rigoureusement exact.

Société de Chasse S. H. H. D. — Assemblée Générale du 22 Avril 1938. — L'an 1938 et le vendredi 22 Avril à 20 h. 30, la Société s'est réunie en assemblée générale dans l'une des salles de la Mairie de Sisteron.

La séance est ouverte, en l'absence du secrétaire en voyage. Le Président donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, il est adopté sans observation.

Le Président donne lecture des proposition adoptées par la commission. Après en avoir délibéré, l'assemblée apporte quelques légères modifications aux vœux suivants :

1° — Ouverture de la chasse le dernier dimanche d'Août ;

2° — Fermeture le premier dimanche après le premier janvier ;

3° — Interdiction de l'emploi de la « lèque » dès la fermeture générale de la chasse ;

4° — Interdiction absolue de l'affût aux perdreaux ;

5° — Intensification de la répression du braconnage et de la divagation des chiens ;

6° — Augmentation de deux unités l'effectif de la brigade mobile.

De même suite sont délégués au Congrès Fédéral qui se tiendra à Oraison, demain 1er Mai : MM. Saury, Levesque et Ayasse.

Le président expose les raisons pour lesquelles il y a lieu d'augmenter l'effectif de la brigade et indique les moyens selon lui, de financer cette augmentation de dépenses.

L'Assemblée lui donne mandat pour soutenir sa thèse sur la répression du braconnage et sur la création d'une commission consultative départementale sur la chasse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Froid. — Nous allons de Carybde en Sylla, la température nous réserve plus d'une surprise car la vague de froid et de gel qui sévit nous fait croire à un retour de l'hiver alors que nous avons cru qu'il était parti tout de bon par les beaux mois de Février et de Mars.

La sècheresse persiste, après le gel désastreux de nos vergers, voici les prés qui souffrent du manque de pluie et si elle tarde à tomber les blés mêmes sont menacés dans leur vitalité.

L'année qui s'écoule apparaît comme devant être mauvaise pour l'agriculture et partant, pour le commerce en général.

Anciens Combattants du 157me R. I. A. — L'Amicale des Anciens Combattants du 157e R. I. A. organise du 14 au 17 Juillet 1938, un voyage au Front dans les secteurs où le Régiment a combattu, compris entre Verdun, la Meuse et les Vosges.

C'est l'occasion unique de se retrouver entre anciens camarades et d'évoquer tant de souvenirs laissés dans ces parages. Groupons-nous nombreux pour faire ce pèlerinage.

Tous les anciens du 157e que ce voyage intéresse peuvent demander le programme détaillé et tous renseignements au secrétaire Charles Cano 59, Rue de l'Hôtel de Ville, Lyon.

DU CHOIX
DE LA QUALITE
et DES PRIX

Vous trouverez tout cela en faisant vos achats de Printemps et de 1e Communion

A LA MAISON

Veuve ANDRÉ

Rue Droite — SISTERON

Seule Spécialiste
du Vêtement Masculin

Calamités Agricoles. — La Préfecture des Basses-Alpes nous communique :

A la suite des récentes gelées qui ont gravement endommagé les cultures, le Préfet des Basses-Alpes croit utile de rapppeler aux intéressés la procédure suivie pour l'attribution éventuelle aux sinistrés, d'une allocation de solidarité au titre des calamités agricoles.

a) — Les cultivateurs doivent *dans le délai de trois jours* à compter de la date du sinistre, souscrire en Mairie, une déclaration de pertes de récoltes. Cette déclaration qui tient lieu de demande d'allocation, est consignée sur un registre spécial et il en est délivré récépissé au déclarant.

b) — Les déclarations de pertes sont ensuite immédiatement *transmise par le Maire au Juge de Paix du canton*. Ce magistrat vérifie ces déclarations et désigne un expert pour la constatatiion des dégâts.

c) — L'expert a pour mission notamment d'effectuer le contrôle et la correction de ces déclarations. Il opère seul et dans le délai qui lui a été fixé par le Juge de Paix, conformément au décret du 15 Octobre 1934 (art. 4) sauf à demander au Juge de Paix, si cela parait indispensable une prolongation du délai imparti. L'expert procède à la visite des lieux autant que possible en présence du sinistré ou de son représentant, ou à défaut, en présence du Maire de la Commune. Les résultats de l'expertise sont consignés sur un procès-verbal.

d) — Les dossiers des sinistrés sont ensuite transmis au Préfet qui les soumet pour avis à la Commission Départemantale des Calamités Agricoles, avant leur envoi à la Commission Pleinière à Paris, qui statue définitivement sur chaque demande d'allocation de solidarité.

?

Dans la Salle de l'ELDO
DIMANCHE 22 MAI 1938
retenez cette date

© VILLE DE SISTERON

Amicale des Anciens Marins. — Lettre reçue par le Secrétaire Général de la F.A.M.A.C. à Paris et transmise au Président de l'Amicale des Anciens Marins des Basses-Alpes.

Ministère des Pensions
Cabinet du Ministre
557-B.C.

Monsieur le Président
et Cher Camarade,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 7 Avril, par laquelle vous avez bien voulu me communiquer les vœux adoptés par votre groupement et de vous faire connaître que je vais examiner la question du droit à la carte du Combattant des inscrits maritimes.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de la décision qui sera intervenue.

D'autre part, je demande à M. le Ministre des Travaux Publics de vouloir bien examiner le vœu formulé par les Mineurs, afin qu'il soit tenu compte, dans le calcul de leur retraite, du temps passé aux armées pendant les hostilités.

Je le prie de vous faire directement part de la suite qu'il aura donnée à votre requête.

Veuillez agréer, M. le Président et Cher Camarade, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Pour le Ministre
et par autorisation
Le Directeur du Cabinet,
Signé : Illisible.

Caisse Départementale de réassurance. — Bétail des Basses-Alpes à Digne. — L'Assemblée Générale annuelle de la caisse a eu lieu tout dernièrement à Digne, dans les bureaux de la Chambre Départementale d'Agriculture.

Du rappport financier présenté par le Secrétaire Administratif, il résulte que la situation de la caisse est prospère et que le fonds de réserve s'accroît d'année en année grâce à une prudente gestion qui a toujours été la devise des dirigeants de cette importante Association Départementale.

Le nombre d'adhérents assurés au 31 Décembre 1937 est de 713 groupés en 35 Mutuelles Locales.

Le capital moyen assuré est de 100.000 francs pour les Bovidés et atteint près de 3.500.000 francs pour les équidés.

Malgré l'épidémie de fièvre aphteuse qui a fait subir 5 sinistres pour les bovidés, le nombre de sinistres est, cette année, en notable diminution sur les années précédentes.

Enfin, les comptes des diverses réserves déposées en Compte courant à la caisse Régionale de Crédit Agricole sont en augmentation de plus de 25.000 francs pour le présent exercice.

L'Assemblée entend ensuite un exposé de M. Rousseau, Directeur des Services Vétérinaires sur l'application du décret du 1er Avril 1938, attribuant des secours aux éleveurs victimes de l'épidémie de fièvre aphteuse.

Elle adopte ensuite la proposition de M. Niquet, Directeur des Services Agricoles sur la diffusion, auprès des agriculteurs assurés aux Mutuelles-Bétail d'un tract donnant des conseils techniques sur diverses maladies ayant sévi pendant ces dernières années dans le Département. Ce tract édité par la Caisse Départementale sera présenté par MM. Niquet et Rousseau.

L'ordre du jour appelle ensuite le renouvellement du Conseil d'Administration.

Sont élus à nouveau : MM. Autran Ernest à Annot; d'Herbès Jean à Manosque ; Liautaud Louis à Mallemoisson ; Tartanson Joseph à Marcoux ; Baille Ernest à Oraison ; Arnaud Léon à Bras-d'Asse ; Blanc Louis à Saint-André ; Brémond Paul à Reillanne; Roche Louis à Dabisse; Guichard Léon à Puimoisson; Comte Auguste à Bras-d'Asse.

Le Bureau est ainsi composé pour les années 1938-1940. MM. Autran Président ; d'Herbès Jean et Arnaud Léon, Vice-Présidents; Tartanson Joseph, Secrétaire ; Liautaud Louis, Trésorier.

Les agriculteurs désireux de s'affilier à une Caisse d'Assurances Bétail ou de former une Caisse Locale s'il n'en existe dans leur région, peuvent s'adresser au Siège Social de la Société, 9, Place de l'Evêché, Digne.

ETAT-CIVIL

du 22 au 29 Avril

NAISSANCES

Lucien Louis Marius Favini, Rue Droite.

Etude de Me Guillaume BUES
Notaire à SISTERON.

Dissolution de Société

Suivant acte dressé par Me Guillaume BUES, Notaire à SISTERON, le seize Avril mil neuf cent trente huit, enregistré le vingt et un Avril suivant, folio 99, numéro 748, Monsieur Edouard Jean Marie REYNIER, Industriel, demeurant à MARSEILLE, Place de Strasbourg Numéro 10, Monsieur Francis Raoul Victor Jules MOUNIER, Contremaître aux Ateliers de Machines de la Compagnie des Chemins de Fer P. L. M. à ARLES, demeurant en cette ville, et Monsieur Léon Jean Baptiste BENSON Conducteur de Travaux, demeurant à MARSEILLE, Place de Strasbourg, numéro 10, tous trois seuls membres de la Société à responsabilité limitée au capital de de vingt cinq mille francs, dénommée

Castel-Bevons

CENTRE BAS-ALPIN
D'HELIO PLEIN AIR

dont le siège social est à BEVONS constituée suivant acte dressé par Me BUES, Notaire à SISTERON, le trente et un Mai mil neuf cent trente sept, ont dissous purement et simplement par anticipation la dite société à la date du seize Avril mil neuf cent trente huit.

Aux termes dudit acte, Monsieur Edouard Jean Marie REYNIER, associé sus-nommé, a repris la libre disposition : a) — des bâtiments et terrains composant l'immeuble dénommé « CASTEL-BEVONS » situé sur le territoire de la commune de BEVONS, ainsi que de tous les droits et facultés qui y étaient attachés. — b) - le matériel, les objets mobiliers ainsi que les agencements et installations existantes dans l'immeuble dénommé « CASTEL-BEVONS » c) - et la clientèle qui était attachée à l'exploitation de la colonie de vacances formant un des objets de la société « CASTEL-BEVONS » aujourd'hui dissoute.

Ces divers éléments avaient été apportés par ledit Monsieur REYNIER lors de la constitution de la société ci-dessus énoncée.

Deux expéditions de l'acte de dissolution de la société ont été déposées le vingt huit Avril mil neuf cent trente huit, au greffe du Tribunal de Commerce de DIGNE.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues à l'étude de Me BUES, Notaire.

Pour Extrait et
Première Insertion,
G. BUES.

SOURDS

Quel que soit votre cas, ancien ou récent, une nouvelle victoire de la technique moderne de l'INSTITUT de PROTHESE AURICULAIRE de PARIS, vous supprimera rapidement et définitivement Surdité, Bourdonnements, Migraines, Vertiges, etc...

Quelques attestations régionales :
M. MARTIN Damien à Manosque
Mlle ROLLAND, Potinière, Sisteron
M. REGUIS Rémy à Forcalquier
Se déclarent guéris.

Essai gratuit de 9 h. à 16 h. à :
DIGNE, Samedi 7 Mai
Hôtel Boyer-Mistre ;
FORCALQUIER, Dimanche 8 Mai,
Hôtel des Voyageurs ;
SISTERON, Lundi 9 Mai,
Hôtel des Acacias ;
LARAGNE, Mardi 10 Mai,
Hôtel Moderne.

Lectures pour tous

La femme qui épousa un fantôme, récit que publieront les *Lectures pour Tous* de Mai, est bien étrange. Et pourtant elle est vraie, et elle est accompagnées d'autres histoires passionnantes de fantômes, que raconte Lord Halifax, le ministre anglais des Affaires étrangères.

CASINO-CINEMA

Cette semaine :
ACTUALITES - PARAMOUNT

Le rire désarme, mais le sourire seul, sait vaincre tous les obstacles, et c'est une joyeuse leçon d'optimisme que donnera ce film en ces temps durs et maussades.

Maurice Chevalier a trouvé là l'un de ses meilleurs rôles.

En première partie : Jean MURAT dans « LA FEMME D'UNE NUIT »

La Semaine Prochaine :
Armand BERNARD et FLORELLE dans... « UNE NUIT DE NOCES ».

VARIETES-CINEMA

Cette semaine :
DEUX GRANDS FILMS

Martha EGGERTH
la plus belle voix du monde dans...

Quand l'Alouette chante

d'après l'opérette de Franz LEHAR, à qui nous devons *La Veuve Joyeuse*.

NOEL-NOEL, Marguerite MORENO
dans...

Tout va très bien Madame la Marquise

avec Maurice ESCANDE
Félix OUDART, Colette DARFEUIL
Orchestre de Ray Ventura et
ses Collégiens.

Les carnets de bord

pour les entrepreneurs de transports sont en vente à la Librairie Lieutier

HERNIE

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne, sans souffrances ni interruption de travail, les hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu complètement.

De tant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M. **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

DIGNE — 7 Mai, Hôtel Boyer Mistre.
FORCALQUIER — 8 Mai, Hôtel des Voyageurs.
SISTERON — 9 Mai, Modern'Hôtel des Acacias.
LARAGNE — 10 Mai, Grand Hôtel Moderne.

— CHUTES MATRICES et tous organes, Varices. Orthopédie
GLASER 44 Bd Sébastopol PARIS

Emphysème Pulmonaire

L'Emphysème est causé par la dilatation des alvéoles pulmonaires, l'air circule mal dans les bronches et la régénération du sang reste incomplète. Comme l'asthme, l'emphysème donne lieu à des crises d'étouffement et se traite de même. Le meilleur remède à employer est la Poudre Louis Legras, qui calme instantanément les plus violents accès et guérit progressivement. Prix de la boîte 6 fr. 15 (impôt compris) dans toutes les pharmacies.

Service Régulier
Sisteron - Digne - Nice

HORAIRE :

Sisteron	(*Départ*)	7 h 15	Nice	(*Départ*)	12 h
Digne		8 h	Antibes		12 h 30
Saint-André		9 h	Cannes		13 h
Castellane		9 h 30	Grasse		13 h 30
Saint-Vallier		11 h 15	Saint-Vallier		13 h 45
Grasse		11 h 30	Castellane		15 h 30
Cannes		12 h	Saint-André		16 h
Antibes		12 h 15	Digne		17 h 15
Nice	(*Arrivée*)	12 h 45	Sisteron	(*Arrivée*)	18 h

Correspondance pour : VEYNES, GAP, BRIANÇON

Départ de Sisteron :
Bureau de Taxis, J. GALVEZ, 12, Rue de Provence — Téléphone 2
Départ de Nice : Gare Municipale d'Autobus.

Essayer la nouvelle coupe avec les rayures droites à la Maison

Ladislas VIDA

Tailleur-Couturier — Coupeur diplômé
Rue de Provence — SISTERON

Des complets, garantis impeccables à tous points de vue

Prix sans concurrence à qualité égale

CABINET DENTAIRE
A. SILVY
CHIRURGIEN-DENTISTE
13, Rue de Provence — SISTERON
Cabinet ouvert tous les jours

SOMMES ACHETEURS :
Huile d'olive pure
impropre à la consommation.
S'adresser à la Marbrerie CAFFIN Sisteron.

A VENDRE :
Commerce de vins
liqueurs, bière et limonade dans la région.
S'adresser à Me ESMIEU notaire.

Charles FERAUD
T. S. F.
Rue Droite — SISTERON
Ventes — Echanges — Réparations

A VENDRE :
GARAGE
S'adresser à Me Buès, Notaire.

L'Almanach Mathieu de la Drome
est en vente à la Librairie Lieutier.

PAR TOUS LES TEMPS
ET
A TOUTE HEURE DU JOUR
vous réussirez tous vos clichés en utilisant la
Pellicule **SUPER LUMICHROME LUMIÈRE**
Demandez-nous des
Pellicules Super-Lumichrome
et confiez-nous vos développements et tirages auxquels nous apporterons tous nos soins.

EN VENTE chez...
H. BOIS
Photographe - Spécialiste
52, Rue Droite — SISTERON

Les dixièmes de billets de la Loterie Nationale
4me tranche 1938
sont en vente à la Librairie LIEUTIER, rue Droite, SISTERON.

© VILLE DE SISTERON

Banque Nationale
pour le Commerce et l'Industrie
Soc. Anon. au Capital de 140.000.000 entièrement versés
SIÈGE SOCIAL : 16, Boulevard des Italiens, PARIS
R. C. Seine 251.988 B

Anciennement "Banque des Alpes"

Succursale à GAP
12, Rue Carnot
Tél. 0.15 et 197

Agence à SISTERON
Rue de Provence — Téléphone 28.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
PAIEMENT DE COUPONS FRANÇAIS ET ETRANGERS
SOUSCRIPTION SANS FRAIS AUX EMISSIONS
LOCATION DE COFFRES-FORTS
800 Succursales, Agences, Bureaux en FRANCE

Vous trouverez à l'
IMPRIMERIE-PAPETERIE-LIBRAIRIE
M. Pascal-Lieutier
25, Rue Droite — SISTERON - Tél. 1.48

ous les Imprimés
ous les Timbres en Caoutchouc
ous les Livres
outes les Fournitures Scolaires

Sisteron - Journal
est en vente
à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière ;
à AIX, chez M. BERNARD, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau
et au Bureau du Journal, à
— — SISTERON — —

Fonctionnaires, Agents des Services Publics, Corps élus et constitués assurez vos véhicules à moteur à « La garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employes de l'Etat et du Services Publics », entreprise privée régie par le décret-loi du 8 aout 1935.

Renseignements: F. Jauffret-Veyan, 4, rue Neuve Saint-Charles, Avignon, Télép. 20-58. L'été aux Mées et à Riez.

DU GOUT DES PRIX
DE LA QUALITE
Une seule adresse :
Ladislas VIDA
tailleur
Rue de Provence — SISTERON
COMPLETS ET PARDESSUS
haute nouveauté
Draperies Française et Anglaise.

Si vous voulez des pâtes alimentaires garanties pûres semoules de blés dûrs vous donnant satisfaction au point de vue goût et profit à la cuisson essayez
Les PATES DONZION
En vente dans les bonnes épiceries de la ville.

Contes et Légendes de nos Alpes
par Emile ROUX-PARASSAC de Sisteron

Préface d'Abel BONNARD de l'Académie Française

C'est un beau livre, avec des pages savoureuses, d'autres intructives sur Sisteron et sur notre région.

Un beau volume de 300 pages.

—«»— prix : 15 frs. franco 17 frs.
en vente à la Librairie Lieutier.

Service Régulier par Autocars
SISTERON - DIGNE - SISTERON

P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.2
Sisteron, station :
Café du Commerce, Télép. 61
Bureau à Digne : *Café des Sports*
Boulevard Gassendi, Tél. 0.86

Sisteron (départ)	6 h. 45	13 h. 00
Peipin (gare)	6 h. 53	13 h. 08
Volonne	7 h. 03	13 h. 18
Château-Arnoux	7 h. 08	13 h. 22
Malijai	7 h. 20	13 h. 35
Les Grillons-M.	7 h. 30	13 h. 45
Digne (arrivée)	7 h. 45	14 h. 00
Digne (départ)	9 h. 00	17 h. 00
Les Grillons-M.	9 h. 15	17 h. 15
Malijai	9 h. 25	17 h. 25
Château-Arnoux	9 h. 37	17 h. 37
Volonne	9 h. 42	17 h. 42
Peipin (gare)	9 h. 52	17 h. 52
Sisteron (arrivée)	10 h. 00	18 h. 00

Le départ de Sisteron de 6 h. 45 assure la correspondance à Malijai avec le car pour Avignon par Cavaillon.

MALADIES de la FEMME

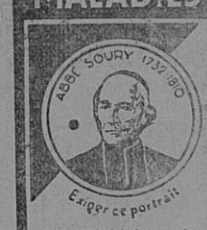

LE FIBROME
Sur 100 femmes, il y en a 90 qui sont atteintes de Tumeurs, Polypes, *Fibromes*, et autres engorgements qui gênent plus ou moins la menstruation et qui expliquent les Hémorragies et les Pertes presque continuelles auxquelles elles sont sujettes.
La femme se préoccupe peu, d'abord, de ces inconvénients, puis, tout à coup, le ventre commence à grossir et les malaises redoublent. *Le Fibrome* se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs au bas-ventre et aux reins. La malade s'affaiblit et des pertes abondantes la forcent à s'aliter presque continuellement.

QUE FAIRE ? A toutes ces malheureuses, il faut bien dire et redire : Faites une cure avec la

JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

N'hésitez pas car il y va de votre santé, et sachez bien que la
JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
composée de plantes spéciales est le remède par excellence contre les Maladies intérieures de la Femme : Métrites, *Fibromes*, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la circulation du sang, Accidents du Retour d'Age, Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestions, Varices, Phlébites.
Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'HYGIÉNITINE DES DAMES.
La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

N.13

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

VIEUX JOURNAUX A VENDRE
S'adresser à l'Imprimerie Lieutier, Sisteron.

Que vous tiriez de la Terre profits ou agréments, vous êtes défendu et conseillé par
L'AGRICULTURE NOUVELLE

Ses fameux articles de défense paysanne font autorité depuis cinquante ans

SES PETITS CONSEILS
(Réponses à nos lecteurs)
vous tirent d'embarras

SES PETITES ANNONCES
font vendre ou trouver tout ce que l'on veut

Vous avez besoin de
L'AGRICULTURE NOUVELLE
un peu chaque jour

Voir, dans le numéro de cette semaine, la liste des primes intéressantes offertes aux abonnés pendant quelques jours seulement.

Abonnements : FRANCE ET COLONIES, 26 francs par an
18, rue d'Enghien, PARIS

En vente partout :
LE NUMERO : 60 CENTIMES
Envoi franco d'un spécimen contre 0.60 en timbres

SYPHILIS Guérison assurée par le TREPARGYL seule méthode interne et rectale supprimant toutes piqûres. La boîte : 39f.60. Le traitement complet : 118 fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

REGLES douloureuses, interrompues, retardées et toutes suppressions pathologiques des époques, rétablies certainement par le LYROL, seule méthode interne et vaginale La boîte : 39f.60. Cure compl. 118 fr. *Toutes Phcies* ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

IMPUISSANCE guérie à tout âge et sans danger par UGYL. Traitement sérieux, le seul de ce genre prescrit par le Corps médical. Le flacon 39f.60 Le traitement complet 118 fr. *Toutes Phcies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

BLENNORRAGIE Écoulements, Filaments, Rétrécissements, Prostatite. — Guérison définitive par UGÉOL, seule méthode interne et prostatique supprimant toutes interventions douloureuses et dangereuses. La boîte : 39f.60. Le traitement complet : 118 fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

en vente à la Librairie LIEUTIER.

N'ACHETEZ PAS UN POSTE PAR CORRESPONDANCE

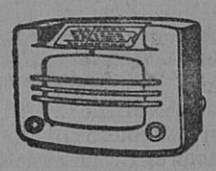

Un récepteur de T.S.F. doit être essayé sur place chez un commerçant compétent qui peut, à tout moment, intervenir en cas de panne.
Ne vous laissez pas tenter par les offres alléchantes de maisons situées à 1.000 kilomètres de chez vous. Achetez sur place un nouveau

PHILIPS chez

C. FIASTRE & M. SCALA
Rue de Provence — SISTERON — Téléphone 101
Station Service — Station Service

Pour vendre ou acheter
FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS ETC

S'adresser en confiance à
AGENCE GENERALE des ALPES
R. GIRARD
59 Rue Carnot — GAP
Téléphone 1.10

COMMERÇANTS INDUSTRIELS
pour remédier à la crise
faites de la publicité dans
SISTERON-JOURNAL

Société Générale
Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France
Société Anonyme Fondée en 1864 — Capital : 625 Millions
BUREAU DE SISTERON
Jours de Marchés et Foires
Toutes operations de Banque et de Bourse
— *Avances aux Eleveurs* —
R. C. SEINE 64.462

L'Imprimeur-Gérant : M. PASCAL-LIEUTIER, 25, Rue Droite, SISTERON.

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, La Maire :

© VILLE DE SISTERON